



MAIRIE
69870 POULE -LES ÉCHARMEAUX
Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

Conseil du 09 novembre 2018 à 20 h 30

Présents : BASSY Jean-Marc, CARRET Monique, CHAMPALE Aymeric, CODELLO Raphaël, COULEUR Joëlle, DÉAL Nicolas, DESMONCEAUX Jean-Marc, FIMBEL Anne, FLÈCHE Colette, HOFFMANN Vincent, LABROSSE Bernadette, PETIT Isabelle, VIGNE Muriel

Absents : TRONCY Jean-Marc (pouvoir à COULEUR Joëlle)
BÉROUJON Jean-Baptiste (pouvoir à CHAMPALE Aymeric)

Secrétaire de séance : FLÈCHE Colette

Compte rendu du conseil du 21 septembre 2018 : adopté à l'unanimité.

Délibérations

- RPQS assainissement COR : lors de sa séance du 26 septembre 2018, la COR a adopté le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement pour 2017. Ce rapport qui détaille la compétence assainissement territoire par territoire doit être présenté en conseil municipal et mis à la disposition du public en mairie. Le conseil municipal prend acte de la communication de ce rapport et valide celui-ci **à l'unanimité**.

- RPQS Déchets COR : lors de sa séance du 26 septembre 2018, la COR a adopté le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets pour 2017. Ce rapport détaille les indicateurs techniques : le territoire, la présentation du service, la collecte et son organisation, les déchèteries, les actions de sensibilisation, les indicateurs financiers. Il doit être présenté en conseil municipal et mis à la disposition du public en mairie. Le conseil municipal prend acte de la communication de ce rapport et valide celui-ci **à l'unanimité**.

- Déneigement contrats agriculteurs : comme chaque année il nous faut organiser la campagne de déneigement. Le déneigement est assuré par la Commune. Il est nécessaire de prévoir de confier le déneigement à deux agriculteurs. Il est proposé de les rétribuer au taux actualisé de 67 €/h HT (61 €HT en 2017/2018) et 375 € HT d'astreinte (même taux) pour chacune des deux personnes. Le conseil accepte par **12 voix pour et 3 abstentions** l'actualisation du taux horaire et autorise Mme le Maire à reconduire cette organisation.

- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN). Il permet de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'événements exceptionnels. Le DICRIM listant et décrivant les risques majeurs sur la commune s'intègre dans ce PCS.

Le PCS décrit les moyens mis en place pour recevoir une alerte, les mesures d'organisation pouvant être mis en œuvre pour informer et alerter la population, les missions essentielles à tenir en cas de crise. Il recense les moyens humains et matériels disponibles sur la commune en vue d'accompagner et de soutenir la population.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le plan communal de sauvegarde tel qu'il est présenté, et qui sera actualisé régulièrement ; **dit** qu'il est consultable en mairie et qu'il a fait l'objet d'une consultation adaptée par le biais du DICRIM distribué à toute la population ; **autorise** Madame le Maire à transmettre les éléments du Plan Communal de Sauvegarde aux différents services concernés, ; **précise** que, conformément à l'article L2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire, le présent document fera l'objet d'un arrêté municipal pour son entrée en vigueur.

- Vente parcelle communale ZI 140 au lieu-dit « Lafont » : Madame le Maire expose que la commune de Poule-Les Écharmeaux est propriétaire de la parcelle ZI 140, de 492 m², située à Lafont. Ce bien relevant du domaine privé de la commune et ne présentant plus d'utilité pour celle-ci, il a paru opportun d'en envisager la cession de gré à gré au profit de M et Mme Guillon, propriétaires de la parcelle attenante, cadastrée ZI 139.

La cession du bien interviendrait au prix de 0,12 € le m², les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur. Le Conseil Municipal décide d'approuver la vente par **14 voix pour et 1 abstention**.

Rapport des décisions prises par délégation accordée au maire

Droit de préemption urbain pour

- Parcelle section ZO 254, 2 Route du Bourg, de 5806 m² et parcelle ZO 270, route de la Fabrique, de 298 m², SCI Les Hivers.
- Vente maison sur parcelle AB 294 et AB 296 de 863 m², 678 rue Centrale, M et Mme GONCALVES BOIA.
- Vente maison sur parcelle ZS 304 de 353 m², 21 allée de l'Aulne, OPAC / M et Mme Radon.

Le Maire a répondu aux propriétaires que la Commune ne souhaitait pas faire usage du droit de préemption sur lesdites cessions.

Travaux

Protection des captages : suite à des dégâts sur une canalisation en allant vers la source Ajoux, un nouveau marché de travaux a été mis en place, pose de la canalisation et reprise du chemin d'accès. L'ouverture des plis a eu lieu le 31 octobre avec MGeau, L'entreprise Sade a été choisie avec une prestation moins chère et un délai plus court, montant de 47 986,50 €.

Devis validé par le conseil.

Personnel communal : notre secrétaire de mairie, Madame Suzanne Dumoulin Dufour, partant à la retraite, nous avons recruté Madame Lucile Montillet, sur le cadre d'emploi de rédacteur, à partir du 1er janvier 2019.

Commission électorale : la commission administrative sera remplacée en 2019 par une commission de contrôle (mise en place du répertoire unique électoral), pour notre commune il faudra trois conseillers de la liste « Vivre à Poule-Les Écharmeaux » et deux conseillers de l'autre liste. Propositions : Isabelle PETIT, Monique CARRET, Jean-Marc BASSY, liste « Vivre à Poule-Les Écharmeaux » et Colette FLECHE et Aymeric CHAMPALE, liste « En avant Poule ! ».

Appel à projets Département : une subvention de 3500 € a été accordée pour l'aire de jeux, signature du contrat avec le Département le 29 novembre à Lozanne.

Questions et informations diverses

Route de Beaujeu / Chansaye : vitesse excessive sur le passage piéton ce qui met les enfants en danger lorsqu'ils traversent pour prendre le car. En fin de conseil, Mme le Maire donne la parole à Mmes Pauget et Ferreira qui expliquent la situation. Le conseil prend acte et interpellera les autorités compétentes dans les plus brefs délais.

Horaires déchetterie Saint-Nizier : lundi de 14 h à 17 h 30, mercredi de 9h à 12 h et de 15h à 17 h 30, jeudi de 9h à 12 h, samedi de 9h à 12 h et de 13 h à 17 h 30 (depuis le 1^{er} novembre).

Cérémonie du 11 novembre : rendez-vous le 11 à 11h45 au monument aux morts avec la participation des enfants des écoles, qui chanteront la Marseillaise et exposeront des dessins à la salle municipale.

Couverture médicale : une nouvelle réunion avec les professionnels de santé et les maires est prévue le 12 novembre à 20h, en mairie de Lamure, pour avancer sur ce sujet.

Cross d'entraînement des Sapeurs-Pompiers du Rhône : le 17 novembre remise des prix à 16 h 30 à la salle des fêtes, les conseillers sont invités.

Inauguration stade de Lamure : le 24 novembre à 16h, les conseillers sont invités.

Fête de la sainte Cécile : concert du Réveil de la Montagne à 17 h 15, inauguration salle de musique à 18h30, vin d'honneur à 19h le 24 novembre. Les conseillers sont invités.

Colis de Noël : préparation des colis le 14 décembre à 14h30, distribution le 15 décembre et pour ceux qui choisissent le repas ce sera le 22 décembre à la salle des Fêtes.

Noël des enfants et club des Genêts d'Or : le jeudi 20 décembre à 14h, spectacle « Le Père Noël fait le tour du monde ».

Vœux du maire : le 12 janvier 2019 à 18h

Prochain conseil : vendredi 14 décembre 2018 à 20h30